



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Personnels Enseignants
Bureau DPE 4
Direction de l'Organisation Scolaire
Bureau DOS 3
Ecole académique de la formation continue (EAFC)

Toulouse, le 10 juin 2024

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Affaire suivie par :
Danielle LUZI
Tél : 05 36 25 72 45
Mél : dpe4@ac-toulouse.fr
François LAFON
Tél : 05 36 25 75 79
Mél : dos3@ac-toulouse.fr
Valérie TESTE
Tél. : 05 36 25 83 12
eafc@ac-toulouse.fr

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
d'enseignement scolaire public du second degré

s/c de Mmes et Mrs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs académiques des services de l'Education nationale

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Objet : Dispositifs d'accueil et d'accompagnement des personnels enseignants et d'éducation et des étudiants en phase de professionnalisation de l'enseignement du second degré public

La présente circulaire a pour objet de présenter les différents dispositifs académiques mis en œuvre à la rentrée scolaire 2024 relatifs aux personnels en phase de professionnalisation affectés dans les établissements scolaires de l'enseignement du second degré public.

I – Les personnels concernés :

Lauréats des concours de recrutement non titulaires du master MEEF (affectés en PSTG) :

Ces enseignants stagiaires sont affectés en établissement scolaire sur des postes provisoires d'une quotité équivalente à un mi-temps.

Pour les enseignants, cette quotité peut varier :

- Entre 8h et 10h pour un professeur certifié ou un PLP ;
- Entre 8h et 9h pour les professeurs d'EPS (+3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire non prises en compte dans les pondérations) ;
- Entre 7h et 9h pour un professeur agrégé ;
- Entre 7h et 8h pour les professeurs agrégés d'EPS (+3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire non prises en compte dans les pondérations).

Dans le cadre de leur année de stage, ils suivent une formation adaptée à leur parcours au sein de l'INSPE et doivent, à ce titre, bénéficier d'un emploi du temps adapté dans leur établissement d'exercice.

Vous trouverez, en annexe, selon les disciplines, les journées de présence possibles en établissement à prendre en compte lors de l'élaboration des emplois du temps de ces stagiaires.

Lauréats des concours titulaires du master 2 MEEF, lauréats des concours réservés réputés qualifiés, personnels en changement de discipline et en détachement (affectés en FSTG ou en PRO) :

Ces enseignants stagiaires sont affectés en établissement scolaire sur des postes provisoires d'une quotité équivalente à un temps complet.

Ayant déjà une expérience d'enseignement, ils bénéficient de modules de formation spécifiques dispensés par l'INSPE en lien avec l'EAFC et les corps d'inspection dans le cadre d'une journée libérée dans la semaine.

Ce jour varie selon la discipline (cf. annexe).

Je vous remercie de bien vouloir veiller à libérer cette journée dans l'emploi du temps des stagiaires concernés.

Contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) :

Dans le cadre du décret n°95-979 du 25 août 1995, des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont recrutés chaque année sous statut contractuel et affectés en établissement scolaire à l'identique des stagiaires ayant réussi le concours externe, sur une quotité équivalente à un stagiaire.

Ils suivent, comme les stagiaires PSTG, une formation adaptée à leur parcours au sein de l'INSPE et doivent bénéficier d'une adaptation de leur emploi du temps au sein de leur établissement d'exercice (cf. annexe).

Etudiants en master 2 MEEF contractuels alternants :

Ce dispositif vise à renforcer la dimension professionnelle du master MEEF. Ce dispositif de l'alternance concerne des étudiants de master 2 MEEF qui, durant leur cursus universitaire, sont affectés en établissement scolaire sur des postes provisoires d'une quotité hebdomadaire d'un tiers-temps, à l'exception de l'EPS et de la documentation, qui ont des quotités horaires distinctes.

Pour l'EPS, l'activité dédiée à l'organisation et au développement de l'association sportive de l'établissement est intégrée au tiers temps réalisé (entre 3 et 9 heures hebdomadaires d'enseignement et 3 h pendant un trimestre consacrées à l'association sportive). Le volume de service annuel à réaliser s'élève à 240 heures.

Pour la documentation, le service de l'alternant se déroule à raison de 12 heures hebdomadaires, dont 10 heures consacrées au service d'information et de documentation et 2 heures aux relations avec l'extérieur.

L'alternance fait partie intégrante du cursus du Master MEEF et l'exercice des fonctions en établissement scolaire constitue un élément du parcours de formation de l'étudiant lui permettant une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation.

Vous trouverez en annexe, selon les disciplines, les journées de présence possibles en établissement à prendre en compte lors de l'élaboration des emplois du temps des alternants.

Par ailleurs, il convient également de veiller à pas donner des classes d'examen et à éviter certains niveaux de classe en raison de contraintes horaires particulières ou de spécificités précisées par les corps d'inspection.

Master 2 non alternants bénéficiant d'un stage d'observation et de pratique accompagnée :

Les étudiants de master 2 MEEF qui ne rentrent pas dans le dispositif de l'alternance doivent suivre à la place, dans le cadre de leur cursus universitaire, un stage de pratique accompagnée en établissement (SPA) leur permettant de découvrir les différentes facettes du métier. Ce stage s'effectue en présence d'un tuteur, dans le cadre de séquences pédagogiques.

Il porte sur une durée de 6 heures par semaine (ou 10 heures pour les CPE et documentalistes) sur l'année scolaire (même organisation que celle prévue pour les étudiants en master MEEF alternants).

Master 1 bénéficiant d'un stage d'observation et de pratique accompagnée :

Les étudiants de master 1 MEEF doivent suivre, dans le cadre de leur cursus universitaire, un stage d'observation et de pratique accompagnée en établissement (SOPA) leur permettant de se confronter à la réalité du métier.

Ce stage est d'une durée de 6 semaines et se décompose en une phase d'observation et une phase de pratique accompagnée conçue comme le prolongement naturel de l'observation.

Ces étudiants en SOPA sont accueillis dans les établissements par des tuteurs désignés par les corps d'inspection et effectuent leur stage en présence d'un tuteur dans le cadre de séquences pédagogiques.

Assistants d'Éducation en préprofessionnalisation :

Dans un contexte de renouvellement des modalités de recrutement des personnels enseignants, je vous informe qu'il est mis un terme au dispositif « Assistants d'éducation en préprofessionnalisation » à compter de la rentrée scolaire 2024.

II – Tutorat:

Chaque personnel en phase de professionnalisation bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur qui peut être dans l'établissement d'affectation ou à proximité.

Ce tuteur est désigné, sur la base du volontariat, par l'inspecteur de la discipline concernée en lien avec le chef d'établissement.

III – Calendrier prévisionnel :

- Affectation des alternants prévue le 26 juin 2024 ;
- Affectation des stagiaires prévue le 12 juillet 2024 ;
- Détermination des établissements accueillant les master 1 dans le cadre des SOPA prévue dans le courant du mois d'octobre 2024 ;
- Détermination des établissements accueillant les master 2 dans le cadre des SPA prévue mi-septembre 2024.

Les alternants seront avertis par courriel de leur établissement d'affectation dès le 26 juin 2023.

Les stagiaires pourront prendre connaissance de leur affectation par l'intermédiaire de l'application SVS (Saisie des Vœux des Stagiaires) à compter du 12 juillet 2024 au soir.

Les étudiants de masters 1 et 2 hors alternance seront avertis par l'INSPE.

IV – Détermination des supports et information des établissements :

Les supports des stagiaires et des alternants sont déterminés après analyse des corps d'inspection et échanges avec les chefs d'établissement en 3 phases :

- Au mois de mars, neutralisation de certains postes vacants pour y positionner des futurs stagiaires ;
- Aux mois de mai et juin, transformation de certains supports de BMP pour y positionner de futurs stagiaires ou de futurs alternants ;
- Fin juin, à l'issue de la phase du mouvement intra académique, transformation de certains postes restés vacants pour y positionner de futurs stagiaires.

Pour le recteur et par délégation,
~~pour le secrétaire général empêché,~~
La directrice
des personnels enseignants

Frédérique RUFAS

Parcours INSPE	Jours INSPE	Jours EPLE
Arts plastiques		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Mardi, jeudi, vendredi	Lundi, mercredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Jeudi, vendredi	Lundi, mardi, mercredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Biotechnologie option Biochimie Génie Biologique (BGB)		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Lundi	Tous les jours sauf le lundi
Biotechnologie Santé environnement (SE)		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Jeudi, vendredi	Lundi, mardi, mercredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Design et Métiers d'Art		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, jeudi	Mercredi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Lundi	Tous les jours sauf le lundi
Disciplines des secteurs technologiques et industriels en Lycée Professionnel		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.		
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	mardi	
Documentation		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Lundi	Tous les jours sauf le lundi
Economie Gestion filières Professionnelles		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Jeudi, vendredi	Lundi, mardi, mercredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Economie Gestion filière Technologique		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Jeudi, vendredi	Lundi, mardi, mercredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Education musicale et chant choral		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Lundi	Tous les jours sauf le lundi
Education Physique et Sportive		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, vendredi	Mercredi, jeudi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Mardi	Tous les jours sauf le mardi
Histoire Géographie		

M1 AED prépro		Jeudi
M2 AED prépro	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Mardi, mercredi	Lundi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Mercredi	Tous les jours sauf le mercredi
Hôtellerie restauration		
M2	Lundi, mardi, vendredi	Mercredi, jeudi
DIU50	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
PFPA100	Lundi	Tous les jours sauf le lundi
Langues vivantes étrangères : Anglais		
M1 AED prépro	Lundi, mardi, mercredi, vendredi	Jeudi
M2 AED prépro	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Mardi, mercredi	Lundi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Langues vivantes étrangères : Espagnol		
M1 AED prépro	Lundi, mardi, mercredi, jeudi après-midi	Jeudi matin - Vendredi après-midi
M2 AED prépro	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Mardi, mercredi	Lundi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Mercredi	Tous les jours sauf le mercredi
Langues vivantes étrangères : allemand, italien, japonais, portugais		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Mardi, mercredi	Lundi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Langues régionales : occitan langue d'oc		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Mardi, mercredi	Lundi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Mercredi	Tous les jours sauf le mercredi
Lettres modernes/lettres classiques		
M1 AED prépro	Du lundi au vendredi	Mercredi
M2 AED prépro	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Lundi	Tous les jours sauf le lundi
Lettres-Histoire et géographie/ Langues vivantes anglais et espagnol / Lettres		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, vendredi	Mercredi, jeudi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Mathématiques		
M1 AED prépro	Du lundi au vendredi	Mercredi
M2 AED prépro	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Mardi, mercredi, jeudi	Lundi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Lundi	Tous les jours sauf le lundi
Mathématiques Physique Chimie		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Mardi	Tous les jours sauf le mardi

Numérique et Sciences Informatiques		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.		
PSTG - temps partiel (DIU50)	Jeudi, vendredi	Lundi mardi, mercredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Philosophie		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Jeudi, vendredi	Lundi, mardi, mercredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Physique-Chimie		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Mardi	Tous les jours sauf le mardi
Sciences Economiques et Sociales		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Jeudi, vendredi	Lundi, mardi, mercredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Sciences industrielles de l'Ingénieur		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Lundi, mardi	Mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Mardi	Tous les jours sauf le mardi
Sciences et Techniques Médico-Sociales		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Jeudi, vendredi	Lundi, mardi, mercredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Vendredi	Tous les jours sauf le vendredi
Sciences de la Vie et de la Terre		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	Lundi, mardi, mercredi	Jeudi, vendredi
PSTG - temps partiel (DIU50)	Mardi, mercredi	Lundi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	Mardi	Tous les jours sauf le mardi
CPE		
M2 MEEF - alternants et stagiaires en prat. accomp.	lundi, mardi, vendredi	mercredi, jeudi
PSTG - temps partiel (DIU50)	lundi, mardi	mercredi, jeudi, vendredi
FSTG - temps plein (PFPA100)	vendredi	tous les jours sauf le vendredi

